

PAROY supérieur

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N. B., Jeudi, 30 Mars 1905.

VOL. XXXVIII. - No. 39

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER
SHÉDIAC, N. B.

Bureau bâtime entre l'hôtel Weldon et la pharmacie Lawton.
Résidence au coin de la rue Ste-Anne et de la grand'rue.

Dr L. J. Belliveau
SHÉDIAC, N. B.

Bureau—Bâtisse de briques, Grand'Rue.
Résidence—A sa maison, porte voisine de la maison O. M. Melanson, Grand'rue—où on le trouvera la nuit.

Dr F. T. Gaudet
MÉDECIN-CHIRURGIEN
ST-JOSEPH—MEMRAMCOOK

Les maladies des yeux et des oreilles seront traitées comme auparavant.

Dr T. J. Bourque
MÉDECIN ET CHIRURGIEN
RICHIBOUCTOU, - N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr F. A. Richard
(Gradué du Collège de Médecine de l'Université McGill, Montréal)

ST-LOUIS, - KENT, - N. B.
Consultation à toute heure.
127 avril 1900—ac

Dr L. Eric Robidoux
MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau et résidence; Hôtel de M. Jacques Poirier,
ROGERSVILLE, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr MARIE J. de OLLOQUI,
Rue Highfield, coin de la rue Fleet,
MONCTON, - N. B.

CONSULTATION A TOUTE HEURE.
25 janvier 1904. 1a

W. A. Russell,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,
COLLECTEUR, ETC.,
SHÉDIAC, N. B.

On collecte les comptes avec expédition et on exécute toute instruction avec ponctualité.

J. H. McFadzen,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
Bureau: Deuxième étage du Bloc-Comeau,
SHÉDIAC, N. B.

S'occupe de perception de comptes et de toutes affaires de loi.
25 nov. 1903. 1a

McInerney & Robidoux,
AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,
RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.
G. V. MCINERNEY. FERD. J. ROBIDOUX

McQuarrie & Arsenaault,
VOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,
Summerside, - - - I. P. E.

Argent à Prêter
NEIL MCQUARRIE | AUBIN E. ARSENAULT

George L. Harris
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
BUREAU: BÂTIMENT SUMNER, GRAND'RUE,
MONCTON, - - - N. B.
10 fév. 04.

Le Liniment de Minard guérit la diphtérie.

People's Bank of Halifax.

Incorporée en 1864.

Capital autorisé, \$1,500,000
Capital versé, 1,000,000
Fonds de réserve, 440,000
Bureau Principal: Halifax, N. E.

Succursale à Shédiac, N. B.,
Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt aux taux courants sur les dépôts de \$1.00 en montant.

Les affaires par la malle sont expédiées avec soin et promptitude.

E. G. COOMBS, - Gérant,
Shédiac, N. B.
29 juillet 1903. ac

La revanche d'Évangéline

XVII

Mon titre lasse, je présume, mes lecteurs bienveillants. Cependant, si j'ai été bien compris, le patrimoine de la patrie acadienne a été de siné. Sans doute une foule de détails ont été omis; mais je n'ai jamais eu la prétention d'écrire une histoire scrupuleuse.

Nous en sommes à l'exil, au grand dérangements de ces foyers si prospères et si chrétiens des fils de la France oubliés.

Parqués inhumainement sur des vaisseaux vieux, délabrés, les Acadiens bannis cherchaient de leurs yeux pleins de larmes leurs épouses, leurs fils, leurs filles. Les voiles gonflées par un vent favorable au crime dévastateur, poussèrent le long du rivage océanique; et une fois assez loin, les odieux pirates jetèrent sur des grèves inconnues des milliers d'expatriés.

Les marches forcées s'organisèrent, et une fois les plages sudistes des États atteintes, l'accueil fut si hospitalier, si attendrissant, que les cœurs des malheureux expulsés s'attachèrent au sol du majestueux Meschacébé, de ses bayoux. Leur reconnaissante affection poussa les Acadiens à le défendre au prix de leur sang dans les rangs héroïques des confédérés—preuve de leur dévouement à leur patrie adoptive, où leur nom est au plus grand honneur.

Alcibiade LeBlanc devint général sans peur et sans reproche. Élève du collège des Jésuites au Grand Côteau, Aitakapas, il fut un des plus brillants sujets, un des plus admirés de la phalange louisianaise, qui l'avait choisi pour son plus généreux défenseur. J'ai eu l'honneur, le plaisir inoubliable de lui serrer la main; et je le dirai avec une juste fierté, il fut mon ami intime. Mon humble presbytre récita son lieu de prédilection. Quel doux souvenir j'ai gardé de ce noble des plages acadiennes! Orateur réellement hors ligne, en français, en anglais, littérateur raffiné, conférencier spirituel, érudit; je n'exagère nullement, je l'ai vu, comme disent nos Français du jour, tel était Alcibiade LeBlanc.

Et si je vous parlais des Brossard, des Breaux, des Marion, des Bonin, des Dugas, des Beaudin! mais j'ai connu cette descendance. Quand j'étais là, c'était

le bonheur et l'encouragement de mon ministère de rencontrer ces Acadiens, comme mes amis du Tèche les désignaient.

Après 34 ans, le pays est changé pour le mieux, les routes, paraît-il, sont belles, entretenues. Dans mon temps heureux, c'était le cheval de selle, et avec quel plaisir j'arrivais au galop aux sucres de mes chers Acadiens.

Je serais trop long à décrire quelque chose de ces soirées de "roulaison". Savez-vous ce que c'est? Il faut distinguer deux espèces d'usines d'exploitation de la canne à sucre—la grande, la petite. La grande se fait à machine à vapeur. Un tablier sans fin fait grimper les cannes que les négresses mettent dessus, et elles passent sous trois gros cylindres qui en extraient le jus. C'est le vin de canne coulant en quatre grandes chaudières—la 1re, 2e, grande, et la cuite. Mais chez mes chers Acadiens, c'était plus simple..... et mieux fait. Un cheval tournait, attelé à un joug—et la canne à sucre, broyée plus lentement, donnait tout son jus.... Et puis, la roulaison finie, le Père Curé avait toujours son baril de sirop. "Ah! Père, c'est plaisir de vous l'apporter". Et le bon nègre de la charmante habitation acadienne me disait en son aimable créole: "Mo courri porté vous Père, baril de sirop, po pit maître Bonin, lé di vou bonjour." Et cela chaque année, sans parler du beurre, des fruits, etc., etc.

Dirai-je quelque chose du vieux général Mouton, acadien? Il était gouverneur de la Louisiane de 1860 à 1866. —Cher Père Beaubien, me disait-il à chaque fois qu'il m'accueillait dans son manoir, connaissez-vous l'Acadie, la patrie de mes ancêtres? Ah! ajoutait-il, j'ai cherché d'aller voir ce pays, mais j'ai fait la guerre, je suis devenu membre du congrès, puis gouverneur. Maintenant, je suis devenu trop vieux.....

Je n'en finirais pas, si je citais toutes les connaissances acadiennes que j'ai chéries et touchées.

Les lignes précédentes prouvent que l'exilé acadien n'avait pas tardé à redire aux fils grandissants cette aimable vérité des Harmonies Poétiques de Lamartine (XVII, au comte Xavier de Maistre):
Je sais qu'après un long orage,
Brisé d'efforts et de douleur,
Tu fus recueilli sur la plage,
Par un peuple ami du malheur;
Qu'une juste reconnaissance,
Comme une seconde naissance,
T'apprit à bénir d'autres lieux;
Qu'au sein d'une épouse chérie,
L'amour te fit une patrie
Loin des tombeaux de tes aïeux.

Il y eut pour les nombreux Acadiens qui adoptèrent leur nouvelle patrie de la Louisiane en particulier un attrait spécial. Lors de leur bannissement, tous les planteurs les accueillirent avec d'autant plus de charité qu'ils leur apportaient un surplus de population tout-à-fait sympathique. La distinction sociale d'alors n'admettait, comme du reste jusqu'à présent, que deux classes, les gens de couleur, de descendance africaine, et les créoles, descendant des blancs de France ou des colonies. De plus, l'habileté des Acadiens pour l'industrie, la culture, rendait leur présence très avantageuse aux grandes plantations. Comme les fermes étaient immenses, ils obtinrent facilement du travail, comprirent vite les champs de canne à sucre et de coton. Le climat, bien plus tempéré que celui de

l'Acadie, encouragea leur séjour, et leurs ressources pécuniaires allèrent en croissant jusqu'à la guerre de sécession. Depuis, malgré la marche des troupes, les pillages qui en furent le cortège, ils ont pu se refaire beaucoup plus facilement que les riches planteurs nés dans l'opulence, et qui ne comptaient que sur leurs esclaves pour faire pousser d'abondantes récoltes. C'est ce qui explique qu'une population acadienne est restée là-bas prospère, paisible, respectée de tous.

Presque tous les bannis incapables d'atteindre ces plages hospitalières sont revenus aux anciens foyers, et ceux qui avaient fui dans les forêts un peu éloignées, après que le calme fut rétabli revinrent à leurs domaines reconstruits sur les cendres fumantes de leurs hameaux chéris.

CONCLUSION.

En terminant ces écrits sur la plage acadienne, je voudrais montrer la reconnaissance de son peuple opprimé et désormais vainqueur. Le ciel a accordé une revanche destinée à grandir suivant le degré de force généreuse. Le courage de ces efforts immenses pour former des hommes instruits, capables de porter haut le pavillon national. De nombreux prêtres, des hommes de lettres, des citoyens distingués paraissent à l'horizon. Sous le régime constitutionnel qui nous régit le progrès augmente, la population acquiert du terrain, s'assied dans une prospérité qui ne sera plus exposée à d'autres dangers que ceux créés par les écarts domestiques.

C'est pourquoi nous offrons avec joie nos vœux de paix, de bonheur et de prospérité à l'Acadie, espérant qu'elle profitera de plus en plus de la protection céleste, en dépit de ses infortunes passées.

C. P. B.
12 mars 1905. (FIN)

SENSATIONS D'UN ELECTROCUTÉ

M. John A. Hendershot, de New-York, un expert en matière d'électricité, a raconté ce qu'il avait entendu dire à M. Thomas Edison, l'ingénieur électrique connu du monde entier, au sujet de la peine de mort par décharge électrique. "Il y a quelques semaines,—a dit M. Hendershot,—j'assistais à New York à un dîner où M. Edison était l'hôte d'honneur. Pendant la soirée quelqu'un vint à parler de la peine d'électrocution et l'on demanda au célèbre ingénieur si c'était lui qui avait imaginé l'appareil actuellement en usage pour l'application de cette peine.

"M. Edison s'en défendit avec chaleur. Il ajouta même: "Je suis au contraire vraiment attristé de voir que l'électricité a été employée à un tel usage. Peut-être l'électrocution est-elle le moyen le plus rapide de mettre quelqu'un à mort, mais il s'en faut que ce genre de mort soit sans douleur. Ce n'est qu'une sensation d'un moment, cela est vrai, mais ce moment est un moment terrible. Quand le choc a lieu, j'estime que la sensation qu'il produit est dix fois plus douloureuse que celle déterminée par le contact avec un charbon incandescent. Ce doit être en vérité une sensation atroce.

"Pour vous en faire une légère idée, imaginez vous recevant dans tout votre corps, à un même moment, la piqûre de dix mille aiguilles chauffées à blanc et vous serez encore loin de ce que ressent réellement le malheureux qui est mis à mort dans la chaise électrique."

RICHIBOUCTOU N. B.

La cour de circuit du comté de Kent s'est ouverte à Richibouctou, mardi, le 14 courant, sous la présidence du juge en chef Tuck.

La session de la cour n'a point duré longtemps; il n'y avait pas de causes civiles et deux cas criminels ont été soumis aux grands jurés: le roi vs. Henri Paschal, accusé de faux, et le roi vs. Norbert Gallant, accusé de vol. Les deux prisonniers, ayant été condamnés à subir leur procès, plaident coupable. Paschal fut condamné à deux ans de pénitencier et Gallant fut remis en liberté, le juge ayant suspendu sa sentence. Ce dernier avait été recommandé à la clémence de la cour par les jurés. Ne jouissant pas d'une bonne santé et père d'une nombreuse famille, il appert que le malheureux avait été poussé par la nécessité à commettre le délit dont il était accusé: avoir volé un quart de farine. Cependant, Son Honneur a rappelé à Gallant que la nécessité n'était pas suffisante pour justifier son action coupable en ce pays où la loi pourvoit à l'entretien des pauvres.

Ci-suit la liste des grands jurés:

Alexander J. Girvan, Wm. J. Mundle, Joseph F. Richard, Hubert D. Richard, George Jardine, Henry Hickey, Joseph Albire, Hidiulpe Barribeau, Edward Hannay, Robert W. Mitchell, Geo. A. Irving, Philome Léger, Wm. J. Braith, Moïse Barribeau, Joseph J. Maillet, Dominique Baïneau, John B. Wright, Pascal Hébert, Geo. W. Robertson, Wm. E. Forbes, Adolphe T. LeBlanc, Zacharie Léger, David J. Mundle.

Voici celle des petits jurés:

Richard Poirier, Albert J. Dymort, Adam Costes, Louis D. Bourque, Clarence Wry, Pierre Cormier, Abram Dickinson, Ludger Léger, Jaddus Robichaud, Telesphore B. Girouard, Jean B. Ouellet, Donald McBeath, Wm. Tweedie, Denis Daigle, Wm. F. Hannah, Roderick McDonald, Wm. Burnett, Jas. A. Jardine, Robert W. Beers, Sylvain Barribeau, Pierre J. Babin.

M. Louis Comeau, de St-Jean, était à Richibouctou, la semaine dernière.

M. Théotime Léger, de la paroisse de Boctouche, a récemment fait une visite au chef lieu du comté.
20 mars 1905.

RECHERCHES HISTORIQUES.

Sommaire de la livraison de mars: Le moulin de Dumont, P.-B. Casgrain; L'honorable Jean Chabot, Mgr H. Têtu; Le vieux français, Benjamin Sulte; Greffiers de la Prévôté de Québec, P. G. R.; Une vieille expression, Philo; Les œuvres de Joseph Marmette; François-Marie Perrot, P. G. R.; Le pavillon du vaisseau amiral amiral de Phips, P. G. R.; Le capitaine de la Frédière, Thomas Chapais; L'émancipation politique des Juifs au Canada, P. G. R.; Le sieur de Vincelot; Le due de LaRocheffoucauld-Liancourt et le Canada, N. E. Dionne; Le sieur Patoulet, secrétaire de Talon, Thomas Chapais; Questions, etc., etc.

Gravure: Jean Chabot.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des Recherches Historiques en s'adressant au directeur de la revue, Pierre Georges Roy, rue Wolf, Lévis.